



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 45

Avril – Juin 2004

LA CGS PRÉOCCUPÉE PAR LE DESTIN DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES EN RUSSIE

En avril, la Confédération générale des syndicats a fait une déclaration par laquelle elle a exprimé son inquiétude quant à l'élaboration par la Douma (chambre basse du Parlement de la Fédération de Russie) d'une nouvelle loi "Sur les réunions, meetings, manifestations et rassemblements".

La Déclaration souligne que le projet de loi, adopté par la Douma en première lecture, porte atteinte "aux droits constitutionnels des citoyens et tout d'abord à leur droit d'exprimer librement et publiquement leur opinion.

Le mouvement syndical mondial organise durant plusieurs décennies toute sorte d'initiatives de masse: manifestations, meetings, rassemblements pour porter leur opinion concernant les problèmes socio-économiques à la connaissance des pouvoirs.

En cas de son adoption ce projet de loi érigerait de nouvelles barrières bureaucratiques à la libre expression

des travailleurs, les poussera à contourner la loi, créera une tension injustifiée dans la société. Les droits de l'homme universellement reconnus, les libertés des syndicats et d'autres organisations sociales seront bafoués.

Par ailleurs, l'adoption de cette loi pourrait créer un mauvais exemple pour le système législatif d'autres pays de la CEI qu'on est en train d'harmoniser actuellement."

LE MOUVEMENT SYNDICAL DE LA CEI CÉLÈBRE LE 1^{ER} MAI

La CGS, dans son message adopté à l'occasion du 1^{er} Mai, souligne "que le processus politique et économique qui est en cours dans les pays de la CEI n'est pas du tout accompagné de changements positifs dans la vie des travailleurs. Le niveau des salaires reste très bas, le nombre des chômeurs est toujours élevé et les garanties sociales ne sont pas suffisantes.

Selon la Confédération générale des syndicats ce sont les gouvernements et les employeurs de la Communauté qui, dans les conditions de

progrès économique, doivent assumer la responsabilité et garantir à la population une politique sociale forte.

La CGS considère que la lutte pour la justice sociale, le plein-emploi efficace, les conditions de travail dignes, la défense des libertés et droits syndicaux, la création de la dimension sociale unique dans la CEI doit être prioritaire dans l'activité de ses organisations membres.

La fête du Premier mai a été marquée dans tous les pays de la CEI par des manifestations et des actions de masse organisées par les syndicats.

En Bélarus, au centre de Minsk, plus de 30 000 travailleurs ont pris part au meeting organisé par les syndicats. Léonid Kozik, président de la FSB, a assuré les participants que la centrale syndicale fera de son mieux pour garantir aux travailleurs un salaire digne, les conditions de travail convenables et le logement social. Au total, en République de Bélarus, plus de 100 000 personnes ont participé aux actions des syndicats.

Dans la ville de Tbilissi, capitale de la Géorgie, le meeting des travailleurs organisé par l'Union des syndicats de la Géorgie a adopté une déclaration adressée au président de la République, au premier ministre et au président du parlement national. La déclaration contient des revendications d'en finir le

plus vite possible avec les problèmes socio-économiques brûlants. Il s'agit d'un chômage qui a pris des proportions inouïes, de la pauvreté qui touche non seulement les retraités mais aussi la plupart des salariés, de salaires et de pensions de retraite dérisoires et de retards quasi permanents dans leur payement. Selon les syndicats cette humiliation sociale constante de la population, ce mépris envers la dignité de la société géorgienne ont été la raison principale du changement du pouvoir dans le pays.

Le Premier mai, un meeting organisé par la Confédération des syndicats de la République de Moldova a eu lieu aussi à Chisinau. Il s'est passé sous les slogans de la défense des droits et des libertés des travailleurs et de leurs organisations syndicales, de l'arrêt de l'ingérence dans les affaires de la CSRM et de ses organisations membres. Les syndicats ont exigé d'arrêter les tentatives de diviser la centrale syndicale, de reprendre les négociations tripartites, d'augmenter les salaires, de rétablir les garanties sociales aux salariés du secteur public et du complexe agro-alimentaire, de renforcer les mesures pour diminuer le chômage.

“Un salaire digne – une voie pour en finir avec la pauvreté” tel était le slogan des actions des travailleurs organisées sous forme de meetings et de manifestations par les syndicats de la Russie. Ces actions ont eu lieu

dans la plupart des villes russes. Plus de 2 millions de travailleurs y ont pris part. Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, a déclaré au meeting organisé à Moscou que la centrale syndicale insistera sur la convocation urgente de la Commission tripartite pour les questions de travail et sociales afin de discuter "les dernières lois draconiennes qui annulent tous les avantages sociaux dont jouissent les retraités et les remplacent par des allocations financières mensuelles aux plus nécessiteux. Au fond, ces lois annulent toutes les conquêtes des travailleurs qu'ils ont obtenues durant les dix dernières années difficiles."

Les participants aux actions collectives dans les régions ont soutenu les revendications des syndicats, ont exigé que les autorités locales entreprennent des mesures nécessaires pour ne pas admettre la faillite des entreprises et pour forcer le patronat à respecter la législation en vigueur. En cas d'inexécution de leurs demandes les syndicats sont prêts à passer aux actions plus résolues.

LA CGS SOUTIENT LA PLAINTÉ DES SYNDICATS MOLDAVES

Mikhail Chmakov, président de la CGS, et Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération, ont adressé une lettre au Directeur Général du BIT Juan Somavia par laquelle ils expriment le soutien de la CGS à la plainte déposée à l'OIT par la Confédération des syndicats

de la République de Moldova, contre la violation constante dans la République de deux conventions de l'OIT N° 87 et 98. Les faits cités dans cette plainte témoignent de la grave violation par les pouvoirs des articles 3 et 11 de la convention 87 et des articles 1^{er} et 2 de la convention 98. L'ingérence des pouvoirs dans les affaires intérieures des syndicats de branche en est un exemple concret.

La CGS exprime l'espoir que cette plainte sera soumise à l'examen sans délai.

BÉLARUS: LA FSB CÉLÈBRE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les dirigeants de la Fédération des syndicats de Bélarus se sont adressés aux pouvoirs de la République avec une proposition de déclarer le 28 avril la Journée de la sécurité du travail. Effectivement, conformément à la décision de l'OIT le 28 avril a été déclaré Journée mondiale de la santé et de la sécurité sur les lieux du travail.

La FSB prête une attention particulière aux questions de la sécurité du travail. Les syndicats de base, affiliés à la FSB, ont organisé un contrôle du respect de la législation sur la sécurité du travail. Cependant, selon les données de l'Inspection du travail d'Etat, 6 544 personnes ont été victimes des accidents du travail en 2003, dont parmi elles, 223 personnes sont mortes et 717 ont été grièvement blessées.

Les inspecteurs techniques du travail de la FSB ont effectué, en 2003, 837 sorties pour contrôler les conditions du travail dans les entreprises. 43 000 inspecteurs bénévoles travaillent actuellement dans les syndicats affiliés à la centrale, ils ont présenté plus de 10 000 avis sur la violation des normes de la sécurité du travail. La FSB organise régulièrement des cours spéciaux pour former les inspecteurs techniques du travail.

BÉLARUS: LES REVENDICATIONS DES SYNDICATS QUANT'À L'EMBAUCHE PAR CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL SONT SATISFAITES

Léonid Kozik, président de la FSB, a rencontré le président de la République Alexandre Loukachenko pour lui faire part de nombreuses violations de la législation en vigueur lors de l'embauche des travailleurs par contrat individuel.

Les contrats sont souvent signés pour une courte durée, les mesures de stimulation des travailleurs, telles que la majoration du salaire ou la prolongation du congé annuel y sont souvent absentes.

Loukachenko a chargé le Conseil des ministres et son administration d'étudier la situation et les problèmes liés à la conversion des travailleurs des établissements publics à l'embauche par contrat individuel. Les inspections ont relevé plusieurs cas de violation du Code du travail et de décrets présidentiels. Conformé-

ment à la demande de la centrale syndicale une décision a été prise de signer les contrats de travail pour cinq ans et avec les travailleurs en situation de préretraite, jusqu'à leur âge de retraite. Au cas où l'expiration du contrat d'une travailleuse coïnciderait avec son congé de maternité, ce contrat est prorogé jusqu'à l'âge de trois ans de l'enfant. Il a été reconnu que les représentants du syndicat participeront à la discussion du contrat avec le travailleur embauché.

Le président Loukachenko a chargé les dirigeants des organes du pouvoir d'entreprendre des mesures pour éliminer les conséquences négatives du passage aux contrats individuels de travail.

BÉLARUS: LA FSB PARTICIPERA AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La FSB a pris la décision de prendre part active aux élections législatives prévues pour le mois d'octobre 2004.

L. Kozik, président de la FSB, a déclaré lors d'une conférence de presse tenue le 2 juin, que "la centrale syndicale participera aux législatives non seulement en tant qu'observateur du déroulement du scrutin, mais proposera ses candidats dans toutes les circonscriptions électorales". Dans ce but un comité de coordination a été créé au sein de la FSB. Selon Kozik, la centrale veut créer au parlement un groupe de députés syndicalistes qui pourraient faire avancer les idées et les propositions de la FSB.

Le parlement adopte souvent des lois qui ne prennent pas en considération ni l'opinion du syndicat, ni la situation réelle des travailleurs. Il existe plusieurs problèmes qui exigent la révision de la constitution, cependant à l'heure actuelle la centrale n'a pas l'initiative des lois.

GÉORGIE: LE CONSEIL DE L'USG DISCUTE DE PROBLÈMES COURANTS

Le Conseil de l'Union des Syndicats de la Géorgie a tenu sa réunion le 28 mai.

Les participants à la réunion ont discuté des moyens d'améliorer l'activité de la Commission tripartite, d'intensifier la coopération entre le gouvernement, les syndicats et l'union patronale et d'améliorer le rendement de la Convention générale.

La réforme et le renforcement de la structure des syndicats ont été aussi discutés. Les processus d'intégration et de simplification de la structure syndicale sont actuellement en cours dans le pays, beaucoup de jeunes ont adhéré aux syndicats et ont été promus aux postes dirigeants.

Plus de 650 jeunes gens ont pris part au Forum syndical de la jeunesse organisé par l'USG en avril dernier. Un Conseil de la jeunesse composé de 37 personnes a été créé auprès de la centrale.

Le Conseil de l'USG a aussi adopté l'ordre du jour du 6ème congrès de la centrale prévu pour le mois de novembre.

KAZAKHSTAN: LA FSRK APPELE SES MILITANTS À VOTER POUR LES CANDIDATS PROPOSÉS PAR LES SYNDICATS

Le Conseil General de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan a adopté à sa réunion tenue le 2 juin la position des syndicats lors des élections au Majilis (parlement) prévues pour 2004.

Malgré la stabilité économique du pays plusieurs problèmes sociaux restent à résoudre: parmi eux les problèmes des bas salaires et des arriérés de salaires. La dette des employeurs vis-à-vis des caisses de retraite a atteint 14 milliards de tengé (103 millions de dollars).

Selon la FSRK la situation des salariés au marché du travail reste humiliante. L'arbitraire du patronat lors de l'embauche et les licenciements reste pratique courante; les femmes travailleuses sont discriminées; une personne sur dix est au chômage. La situation dans le domaine de la sécurité du travail est alarmante, le nombre des accidents du travail, y compris mortels, est en hausse.

Les syndicats proposent aux salariés de voter lors des législatives pour les candidats qui partagent les buts des syndicats dans la défense des intérêts des travailleurs. La FSRK considère que les électeurs doivent soutenir les candidatures des députés actuels du groupe "Enbek" qui essaient législativement de garantir aux travailleurs une couverture sociale digne.

KAZAKHSTAN: LES SYNDICATS DISCUTENT DU PROJET DU CODE DU TRAVAIL

La ministre du Travail et de la Protection sociale M. Kargousova a présenté le 2 juin au siège de la FSRK aux militants syndicaux, dirigeants des syndicats de branche et des régions le projet de Code du travail proposé par le gouvernement.

Les syndicalistes ont sévèrement critiqué ce projet gouvernemental pour l'absence de normes de défense des travailleurs syndiqués, ainsi que de clauses des conventions de l'OIT ratifiées par Kazakhstan. Le nouveau Code du travail doit éliminer tous les défauts de l'ancien Code. Il doit particulièrement présenter plus de garanties sociales et d'avantages à certaines professions, ainsi qu'aux femmes, formuler plus clairement les relations entre les employeurs et les salariés.

MOLDOVA: LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL ET LES TÂCHES DES SYNDICATS

Le Conseil de la Confédération des syndicats de la République de Moldova (CSRM) a discuté à sa réunion de 22 avril du rôle des syndicats dans la défense des droits socio-économiques et de travail des salariés sous le jour de l'adoption par le parlement moldave du nouveau Code du travail.

Petru Chiriak, président de la centrale, a souligné que le nouveau Code du travail présente aux syndi-

cats des possibilités réelles pour démontrer qu'ils sont en mesure de défendre les droits et les intérêts des membres des syndicats. Ce Code tient compte des normes internationales du droit de travail.

Il est important que le Code reconnaisse enfin le dialogue social. Cependant ni les autorités centrales et locales, ni les employeurs n'entreprennent pas de mesures nécessaires pour créer un système adéquat de dialogue social avec les syndicats. Lors d'élaboration du Code les syndicats ont proposé d'instituer dans le pays un Conseil économique et social en tant que forme suprême de partenariat social, mais le gouvernement a rejeté cette proposition.

Selon les syndicats, après l'adoption du Code du travail la Commission tripartite pour les négociations collectives s'est transformée en organisme obsolète qui ne correspond plus à la réalité. Le 7 avril, après le refus du gouvernement de discuter le SMIG et la plainte de la CSRM adressée à l'OIT, les syndicats ont quitté la réunion de la Commission. Les syndicats, surtout régionaux et de base, doivent analyser cas par cas les refus des autorités et du patronat de mener des négociations collectives et de signer des conventions collectives.

Le centrale syndicale se propose de faire tout le nécessaire pour mettre la législation en vigueur en conformité avec le nouveau Code du travail, de contrôler l'adoption des nouveaux actes normatifs nécessaires pour sa réalisation.

RUSSIE: LA FNPR CONTRE LA DESTRUCTION DES GARANTIES SOCIALES

En avril, la FNPR a fait une déclaration par laquelle elle a exprimé son désaccord avec l'intention du gouvernement de baisser le taux de l'impôt social unique de 35,6% à 26%. A son avis ce rabaissement privera les fonds sociaux de plusieurs milliards de roubles, compliquera le paiement des pensions de retraite, des allocations et des prestations sociales, ainsi que le financement de l'assistance médicale.

Selon la FNPR, les pouvoirs, qui par l'introduction de "l'impôt social unique" ont déjà aggravé la situation des salariés continuent d'expérimenter sur la sphère sociale.

Les rémunérations étant déjà basses, les salariés ont maintenant perdu l'indemnisation du chômage, touchent des pensions de retraite et des allocations chômage misérables, ont perdu la possibilité d'avoir des bons de séjour pour l'assainissement aux conditions avantageuses.

A l'avis de la centrale, tout retrait des avantages sociaux en nature doit être compensé par l'augmentation des salaires, le relèvement de la responsabilité sociale du business et la réforme de l'assurance sociale obligatoire.

La FNPR déclare son désaccord avec la réduction des garanties sociales et insiste sur une large discussion des changements proposés. Les partenaires sociaux doivent soi-

gneusement chiffrer leurs propositions concrètes pour des mesures de compensation.

RUSSIE: L'ACTION DE PROTESTATION DES SYNDICATS

A l'appel des syndicats des meetings, des réunions de militants syndicaux et des rassemblements de travailleurs devant les sièges des autorités ont eu lieu dans toute Russie le 10 juin. Les syndicats ont protesté contre l'offensive directe sur les droits sociaux et les intérêts des travailleurs. Plus de 230 000 personnes ont pris part à ces actions.

Mikhail Chmakov, président de la FNPR, intervenant au meeting organisé par les syndicats de Moscou devant le siège du gouvernement, a déclaré que les dernières initiatives législatives du gouvernement changent pratiquement la Constitution en vigueur, représentent en soi un coup d'Etat rampant. Ces initiatives prévoient des changements dans plus de 150 lois qui contiennent "les droits et garanties dont notre vie, notre travail et notre salaire dépendent". Il a appelé à la lutte pour préserver la notion du SMIG dans la législation nationale et pour augmenter le SMIG jusqu'au minimum vital. "Et après, a-t-il déclaré, nous devons lutter pour un salaire plus élevé à chaque lieu du travail."

La Confédération générale des syndicats (CGS) a soutenu les revendications de la FNPR, avancées lors des actions de protestation du 10 juin.

Il est dit dans sa déclaration: “Le fait que le gouvernement de la Russie fait fi de la revendication des syndicats d’augmenter le SMIG jusqu’au minimum vital provoque notre sérieuse préoccupation. Les arriérés de salaires, ce phénomène honteux, ont toujours lieu dans le pays. Par la faute du gouvernement, les négociations dans le cadre de la Commission tripartite de Russie ont été bloquées. L’offensive contre les droits des syndicats et des travailleurs continue”. La CGS a appelé ses organisations à faire preuve de leur solidarité et à soutenir les actions de protestation des syndicats de la Russie.

TADJIKISTAN: LA MIGRATION ET LES SYNDICATS

Le problème de la migration de travail qui a touché plusieurs Etats de la CEI est surtout actuel dans la République du Tadjikistan. Ce pays qui a connu la guerre civile vient de commencer la stabilisation de sa situation sociale et économique. La croissance démographique s’accélère. Cependant la situation économique est encore loin d’être favorable.

Des milliers d’habitants du Tadjikistan sont contraints de chercher du travail ailleurs, en dehors de leur pays et deviennent souvent des travailleurs clandestins.

La Fédération des syndicats du Tadjikistan considère que les problèmes de la migration extérieure sont prioritaires dans son activité et pose

devant le gouvernement les questions de l’amélioration de la situation des travailleurs migrants. Dans ce but la centrale utilise aussi ses relations avec d’autres syndicats des pays de la CEI. Un accord de coopération a été signé par exemple entre les syndicats des travailleurs du bâtiment de Russie et du Tadjikistan.

L’amélioration de situation des travailleurs migrants, le perfectionnement de la législation et la réalisation des conventions de l’OIT concernant les travailleurs migrants ont été discutés lors de la présentation d’une étude sociologique “Le statut social des travailleurs migrants tadjiks dans l’industrie du bâtiment de la Russie”. Cette étude a été élaborée par l’Institut de recherches comparatives des relations de travail sur la demande de l’OIT.

UKRAINE: LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SE PRONONCE POUR UN MOUVEMENT SYNDICAL NATIONAL FORT

Léonid Koutchma, président de la République d’Ukraine, a souligné dans son message annuel au parlement que l’Ukraine doit faire des efforts pour perfectionner son système des relations sociales et de travail et de le mettre en conformité avec les normes de l’Union Européenne et de l’OIT. Cela concerne tout d’abord le dialogue de l’Etat avec les syndicats. Ce dialogue est surtout important lors des réformes dans la sphère

socio-économique. Au dire de Koutchma, “sans un mouvement syndical fort et bien développé la construction d’une société civile en l’Ukraine est impossible.”

Selon Koutchma, l’étape actuelle du développement des relations sociales et de travail exige que le gouvernement coopère plus activement avec les syndicats et les engage dans l’expertise des décisions socio-économiques.

Le président de l’Ukraine a exprimé son inquiétude quant à la réduction du nombre des syndiqués, ce qui à son avis reflète la faiblesse des syndicats en tant qu’institution sociale nationale.

Le leader de la FSU A. Stoyan a positivement apprécié les propos du président de la République, ce que à son avis témoigne de l’intention des pouvoirs de mener avec les syndicats un dialogue civilisé et constructif. De l’avis du dirigeant syndical les propos du président portent aussi un caractère autocritique: Koutchma reconnaît que le gouvernement et les employeurs n’ont pas résolu jusqu’à présent le problème principal – la pauvreté des salariés.

UKRAINE: LA CONVENTION GÉNÉRALE EST SIGNÉE

Le 19 avril, après 4 mois de négociations, une nouvelle convention générale pour les années 2004-2005 a été enfin signée par le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Les divergences entre les parties, surtout les propositions des syndicats, ont été portées dans un protocole à part.

Les représentants des syndicats ont positivement apprécié le thème de la convention concernant la nécessité de contribuer au développement de la production nationale. Sur la demande de la FSU les entreprises stratégiques pour l’économie et la sécurité du pays ont été exclues de la liste des entreprises à privatiser. Selon les syndicats ces entreprises font preuves de leur efficacité et il n’y pas de raison pour les céder aux particuliers.

Une attention particulière dans la convention est prêtée aux mesures visant à prévenir les conséquences négatives de l’adhésion de l’Ukraine à l’Organisation mondiale du commerce (OMC), surtout dans le domaine de l’emploi. La convention prévoit l’augmentation du SMIG et la réforme du système de retraite. Conformément à la convention le salaire sera majoré annuellement pour le moins de 25%. Cette majoration va dépasser la croissance du PIB.

Pour l’année 2004 il est prévu de couvrir tous les arriérés de salaires et d’augmenter le financement de la sécurité du travail.

Au dire de A. Stoyan, les parties n’ont pas pu trouver un compromis ni sur l’introduction d’une grille tarifaire unique pour les travailleurs du secteur public, ni sur la contribution des employeurs aux comptes des syndicats pour le travail culturel et la santé des travailleurs.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782
+7(095) 938-8649
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 33 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les
versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

www.vkp.ru